

CONSEIL COMMUNAL DE PENTHAZ LEGISLATURE 2021-2026

Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 décembre 2022

Le jeudi 8 décembre 2022 à 18h30, le Conseil communal de Penthaz, dûment convoqué, s'est réuni à la grande salle de La Léchire, sous la présidence de Monsieur Thierry Buttin.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Communications du bureau et des commissions
3. Communications de la Municipalité
4. Préavis n° 04-2022 – Renouvellement des logiciels de gestion communale
5. Préavis n° 06-2022 - Budget 2023
6. Divers et propositions individuelles

1. Appel

Lors de l'appel, il y a 6 Conseillers excusés et 2 absents qui arriveront en cours de séance lors de la discussion sur le budget. Avec 37 Conseillers présents, le quorum est atteint et le Conseil peut délibérer valablement.

M. J.-F. Pollien rend hommage à M. Pierre-Henri Dumont décédé le 3 décembre 2022. M. Th. Buttin demande une minute de silence.

Un point **1.b** a été ajouté :

Approbation du PV de la séance du 13 octobre 2022

Le PV est accepté à l'unanimité moins 3 abstentions.

2. Communications du bureau et des commissions

Le Président remercie les organisateurs de la fête d'Halloween qui a eu un franc succès. Le jeudi 20 novembre a eu lieu la séance d'information de Valorsa et Tridel durant laquelle il a été annoncé qu'il n'y aurait plus de balles stockées à Penthaz.

Pour la commission de gestion, M. Ch. Emery informe que celle-ci s'est réunie à la piscine des Chavannes. Après une visite des installations, la séance a eu lieu dans la cafétéria pour définir le rôle de ses membres : M. Ch. Emery Président, Mme N. Waldmann Vice-présidente, Mme F. Gaspoz rapporteure, Mme S. Guyaz et MM. F. Bommottet, Ch. Muster et B. Martin membres. Le calendrier des séances a également été fixé.

Pour la commission de recours en matière fiscale, M. B. Martin explique que celle-ci traite actuellement une demande de remboursement de l'impôt ecclésiastique communal.



CONSEIL COMMUNAL DE PENTHAZ LEGISLATURE 2021-2026

Pour l'AIEE¹, M. B. Martin informe que la séance du budget aura lieu le 14 décembre prochain.

Pour le Comité culturel du Bornalet, M. J.-M. Gerber explique que le comité a été actif et le sera encore pour la maison du Père-Noël. Mmes S. Guyaz, J. Caetano et P. Winiger ainsi que M. S. Heyraud viennent renforcer le comité. Le Comité culturel du Bornalet va élargir ses offres et se nommera dès à présent « Comité culturel » ; le but étant d'offrir des actions peu coûteuses pour les aînés et les familles. Le Comité souhaite que dans le futur projet du Bornalet une salle y soit conservée.

3. Communications de la Municipalité

M. J.-F. Pollien communique :

- Le préavis 05-2022, éclairage et arrosage du terrain de foot sera mis à l'ordre du jour en début d'année prochaine.
- Les dossiers en charge de M. P.-H. Dumont (agrandissement de l'UAPE, projet de construction du Bornalet et éclairage et arrosage du terrain de foot) ainsi que l'entretien courant des bâtiments seront répartis entre les Municipaux. Il informe que des élections complémentaires seront organisées en mars.

M. Ph. Tesse communique :

- Le martelage a été effectué en octobre : à la forêt de La Rippe, celle du cimetière et à la Roujarde.
- La DGE² a mandaté un bureau d'ingénieur pour préparer un projet de valorisation du site occupé jusqu'en 2000 par l'entreprise SAPA. Les parcelles concernées sont sur Penthaz et Gollion. Les aménagements proposés concernent des aménagements de surface, des aménagements pour la petite faune, plantations de haies vives et de massifs. Ce projet devrait se réaliser en 2023.

M. A. Emery communique :

- Ecole projet Cheminet, les chiffres seront présentés à la prochaine séance du Conseil.
- Bus PPDLV, un groupe de travail a été créé afin de trouver des améliorations pour s'adapter à la demande de la population.
- Venoge Festival, une séance a eu lieu avec l'USL³ pour avancer positivement.
- Grande salle, des travaux seront entrepris pour économiser l'éclairage et limiter le gaspillage d'eau.
- Le dîner de paroisse a eu lieu à Penthaz.
- Merci à Mme N. Baudet pour l'organisation de PentHalloween.

¹ Association Intercommunale pour l'Épuration des Eaux

² Direction Générale de l'Environnement

³ Union des Sociétés Locales



CONSEIL COMMUNAL DE PENTHAZ LEGISLATURE 2021-2026

- Après Halloween, la maison est transformée en maison du Père-Noël.
- Fête des Tartreux, M. S. Mottier, président, a présenté sa démission. Le poste est donc ouvert.

M. S. Durussel communique:

- Suite à la séance publique, Valorsa a confirmé par écrit les engagements annoncés. Il n'y aura donc plus de balles de déchets entreposées à Penthaz, sauf en cas d'incident majeur à Tridel. Un point de situation sera effectué en octobre 2023. La main courante mise en ligne a eu son effet pour pouvoir négocier avec Valorsa et Tridel.

4. Préavis n° 04-2022 – Renouvellement des logiciels de gestion communale

M. S. Durussel informe qu'à ce jour, il reste deux entreprises finalistes. L'entreprise actuelle a été rencontrée dernièrement, les attentes de Penthaz lui a été signifiée. Des contacts ont été pris avec des communes ou entreprises ayant des relations avec ces fournisseurs pour avoir leurs avis sur leurs services.

Les communes voisines ainsi que des associations intercommunales ont également été approchées pour savoir si elles seraient intéressées à changer de prestataire. Après discussion, l'économie d'échelle étant faible voire nulle, l'idée de se grouper a été abandonnée.

Pour la commission des finances, M. S. Rollier relève les coûts en augmentation du prestataire actuel et des manques de mise à jour. La sécurité informatique étant importante, la commission des finances soutient le préavis de la Municipalité.

Mme P. Delacombaz lit le rapport de la commission ad hoc.

M. Ch. Emery relève qu'en lisant le préavis, il ne trouve pas une solution miracle. Il relève qu'un changement de système informatique demande beaucoup en ressources humaines coût qui n'est pas chiffré. Il proposerait d'attendre une année avant de changer de prestataire et de voir si le fournisseur actuel pourrait se mettre à niveau.

M. S. Durussel explique que des investissements financiers doivent de toute façon être fait avec le prestataire actuel. Le contrat arrivant à échéance fin août 2023, c'est un deuxième argument pour la réflexion de changer. En termes de fonctionnalité, notamment pour les Municipaux, le fournisseur pressenti offre des possibilités incomparables par rapport aux prestations actuelles. Ces différences sont également notables dans beaucoup de modules (comptabilité, salaires, relevé des compteurs d'eau).

M. C. Tronchet ajoute que les pressions légales sont uniformes à tous les systèmes (code QR). Le prestataire actuel a traîné et est en retard sur certains développements.

M. L. Jeanbourquin relève qu'effectivement, il n'y a pas de solution miracle. Mais travaillant dans le milieu informatique, il pense que le fournisseur actuel a bien développé ses logiciels il y a 20 ans et a joué sur ses acquis. Le fait de passer vers une petite entreprise est aussi un avantage, car la discussion se fait plus directement avec les développeurs.



CONSEIL COMMUNAL DE PENTHAZ LEGISLATURE 2021-2026

M. S. Rollier demande quel est le coût de l'exportation et la reprise vers le nouveau système. M. S. Durussel explique que la reprise des données se ferait dès le début du processus. Le test des reprises de données se ferait sur des données réelles. Une négociation est en train d'être discutée pour avoir un forfait. Du côté de l'ancien prestataire, l'export des données coûte CHF 2'000.-

M. Y. Hängärtner demande pourquoi les autres sociétés ont été écartées. M. S. Durussel explique que par rapport à la taille de Penthaz, les sociétés intégratrices mettant à disposition différents logiciels pour les communes ont été écartées. Le choix se porterait sur une petite société locale qui offre une solution globale. M. C. Tronchet ajoute que la société présumée est la seule qui offre une reprise ligne par ligne de la comptabilité avec les pièces.

Mme V. Muster demande des précisions sur ce qui est compris dans les CHF 135'000.- demandé dans le préavis. M. S. Durussel précise que ce montant comprend la réalisation du projet, la reprise des données et la mise en production du logiciel.

Le préavis no 04-2022 est accepté à l'unanimité moins deux abstentions.

5. Préavis n° 06-2022 - Budget 2023

M. S. Durussel présente rapidement le préavis. Il relève que le budget dépend beaucoup des budgets des associations intercommunales qui sont souvent très prudents notamment celui de l'AJERCO⁴. Si le budget de l'AJERCO est aussi prudent que les années précédentes, le coût pour Penthaz pourrait diminuer de CHF 135'000.-.

Pour la commission des finances, M. D. Zimmermann relève que toutes les questions ont reçu une réponse claire de la part du boursier et de la Municipalité. Le budget augmente de CHF 900'000.- mais cela s'explique par la reprise de la comptabilité de la bibliothèque, des bus PPDLV et par l'augmentation de la population pour les charges liées aux associations intercommunales.

M. J.-M. Gerber remercie la commission des finances pour l'excellente analyse. Il questionne sur le compte 101.3069 et une énorme baisse de charge. M. C. Tronchet explique par une modification de la façon de comptabiliser. Le compte 101.3001 a été créé en 2022 déjà et reprend ces charges.

M. J.-M. Gerber constate que le bus PPDLV coûte à Penthaz CHF 75'000.-. Il remarque qu'il y a seulement trois courses par jour qui n'ont pas de doublons avec les TL ou CarPostal. Il pense donc que ce bus ne répond plus aux besoins de la population et encourage la Municipalité à revoir ce service. M. S. Durussel relève que la charge exacte pour la commune de Penthaz est de CHF 18'750.- ce qui pondère l'urgence de la réflexion. M. A. Emery note qu'effectivement une réflexion est en cours pour l'avenir.

M. J.-M. Gerber demande si des aides aux citoyens sont envisagées dans l'avenir. Il demande également si le montant prévu pour les archives dans les précédents budgets a été utilisé et si une mise à disposition des archives numériques est en réflexion. M. J.-F. Pollien explique qu'une réflexion est en cours pour subventionner des achats à déterminer (vélos électriques ? etc...) mais pour ce faire un règlement doit être créé, il serait proposé au Conseil en 2023. Pour les archives, un montant a

⁴ Réseau d'accueil de jour des enfants de la région Cossonay



CONSEIL COMMUNAL DE PENTHAZ LEGISLATURE 2021-2026

été prévu pour finir en 2023. Il n'y a pas de réflexion pour des archives numériques, mais plutôt pour un archivage annuel.

M. B. Martin remarque que dans le plan d'investissement un montant de CHF 250'000.- est prévu en 2023 pour l'eau potable aux jardins familiaux et la famille Roulet. Il demande si c'est toujours la conduite de Bussigny qui les alimente. M. Ph. Tesse acquiesce et informe que cet été un gros problème d'approvisionnement a eu lieu. De plus, la commune de Bussigny n'entretient plus la conduite, il faut donc prévoir de les alimenter en eau avant qu'un problème plus grave n'arrive. Le dossier est en attente car toutes les données ne sont pas encore connues.

Faisant suite à une question de M. B. Martin, M. J.-F. Pollien explique que la commune désire rejoindre l'UCV⁵ et ne pas quitter à court terme l'AdCV⁶

Le préavis no 06-2022 est accepté à l'unanimité moins deux abstentions.

6. Divers et propositions individuelles

Mme N. Baudet informe de la prochaine animation de la maison du Père-Noël celle-ci sera ouverte trois jours en fin de journée.

M. S. Rollier demande des informations sur la pénurie d'énergie et du rôle à jouer des communes. M. J.-F. Pollien explique que ce n'est pas encore très clair. La commune a défini le PRU (Point de rencontre d'urgence) qui sera à La Léchire. Celui-ci doit être alimenté en eau et électricité. Une génératrice doit être trouvée. Un cahier des charges a été reçu du canton et un point a inquiété les Municipalités, soit celui d'assister les personnes en urgence sanitaire. Ce point a été ôté et ce sont les hôpitaux et CMS qui seront en charge de ces personnes.

M. J.-M. Gerber relève que la crise de l'énergie a eu raison du panneau lumineux de la protection civile à Gollion contre lequel il bataillait.

M. F. Declercq annonce que le loto de l'USL aura lieu le samedi 4 mars 2023.

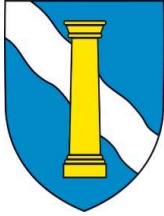
Mme N. Waldmann relève que des arbustes à la route de la Veivy n'ont pas été taillés sur une parcelle communale. Elle demande également si les regards peuvent être nettoyés. Elle remarque que le week-end des camionnettes sont toujours parkées sur la route montant à l'autoroute. Celle-ci étant cantonale, la commune ne peut rien faire.

M. J.-F. Pollien donne les dates des prochains conseils : mardi 28 mars (UAPE + terrain de foot), jeudi 15 juin (rapport de gestion + comptes 2022), jeudi 5 octobre (arrêté d'imposition) et jeudi 7 décembre (budget 2024). Selon l'avancement des dossiers, un conseil pourrait être fixé en mai.

Au nom de la Municipalité, il remercie l'assemblée pour la confiance accordée et présente ses vœux aux Conseillers et demande que lors de l'apéro qui suit l'on trinque à la mémoire de M. P.-H. Dumont.

⁵ Union des Communes Vaudoises

⁶ Association des Communes Vaudoises



CONSEIL COMMUNAL DE PENTHAZ LEGISLATURE 2021-2026

M. Th. Buttin remercie l'assemblée, il explique que le repas qui suit est organisé par la Jeunesse de Penthaz et clôt la séance à 20h25.

Pour le Conseil communal :

Le Président

La secrétaire

internetes